Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20260930-2026-DEL-80-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

# DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-80

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-six à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 22 Quorum : 17

**PRÉSENTS** :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Clotilde EUDIER, Pascale GALAIS, Katherine LAUREAT, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Dominique HERVIEU, Dominique TESSIER, Messieurs Antoine AMELINE, Mohamed BERBRA, Christophe BOUILLON, Hervé HUNKELER, Frédéric MARCHE, Jean-Michel MAUGER, Cyril COURTIER, François ROGER, François TIERCE, Jean-Marc VASSE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

- Monsieur Eric HERBET (pourvoir à Christophe BOUILLON)

**ABSENTS EXCUSES** :

Mesdames Nicole AUVRAY, LEFRANCOIS Annie, Virginie RIVIERE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Sébastien CORITON, Mario DEMAZIERES, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Alexis RAGACHE, Jean-Marie ROYER.

## OBJET : Organisation des visites médicales sur le territoire sites d'YVETOT et ELBEUF – information et Autorisation

**Vu le code général de la fonction publique,**

**Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,**

**Vu la délibération n°2025-DEL-30 du 28 mars 2025 Conseil d'Administration portant réforme des centres de visite médicale sur le territoire départemental,**

**Vu le rapport présenté en séance,**

Madame Anne-Amélie RAVACHE, 4ème vice-présidente, expose que le Pôle « Santé/Prévention » du Centre de Gestion propose aux collectivités affiliées et non affiliées la mise en œuvre, dans un cadre pluridisciplinaire, d'actions en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, au travers de l'intervention conjointe de médecins du travail, d'infirmières en santé au travail et d'intervenants pour la prévention des risques professionnels (IPRP). Ensemble, ils aident les collectivités à construire une politique de santé/sécurité au travail au bénéfice de leurs agents.

Lors de sa séance du 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement d'une concertation avec les Maires et les Présidents d'établissements publics sur le projet d'aménagement et de réduction du nombre de centres de visite médicale sur le territoire départemental.

Pour rappel, cette réflexion stratégique a été initiée afin d'anticiper le départ progressif à la retraite de plusieurs médecins du travail. Elle a pour but, dans un contexte de pénurie de professionnels de santé et de concurrence des services privés de santé au travail, d'améliorer sensiblement les conditions d'exercice des médecins et infirmières et ainsi renforcer l'attractivité des postes à pourvoir.

Ainsi, le Conseil d'Administration a décidé de réduire de 105 à 9 le nombre de centres de visite en privilégiant des locaux dédiés, adaptés et bien équipés. Il a par ailleurs autorisé la réorientation des visites médicales réalisées jusqu'alors dans les collèges et les lycées vers les 9 centres médicaux mutualisés, compte-tenu des conditions d'exercice des professionnels de santé dans ces établissements scolaires qui ne sont pas adaptés.

Les implantations identifiées permettant le maillage territorial de la Seine-Maritime sont les suivantes :

- ✓ Métropole Rouennaise – Rive Nord (CDG)
- ✓ Métropole Rouennaise – Rive Sud
- ✓ Barentin
- ✓ Bolbec
- ✓ Doudeville/Yvetot
- ✓ Dieppe
- ✓ Elbeuf
- ✓ Grand-Couronne
- ✓ Neufchâtel-en-Bray

Sur les neuf centres de visite mentionnés ci-dessus, le Centre de Gestion disposait déjà de locaux adaptés à :

- Isneauville (CDG) pour le secteur Métropole Rive Nord
- Barentin
- Dieppe
- Grand Couronne
- Neufchâtel-en-Bray.

Grâce à différents échanges avec les services de l'Etat et avec les élus du secteur du Pays de Caux, le CDG a pu se doter de locaux adaptés à l'exercice de la médecine professionnelle au sein de la Cité administrative située quartier Saint Sever pour assurer les visites médicales des collectivités de la Métropole Rive Sud, au sein de l'hôpital Fauquet à Bolbec pour les collectivités du secteur de la Pointe de Caux et au sein locaux professionnels loués auprès d'une agence immobilière en centre-ville d'Yvetot pour les collectivités du Pays de Caux.

Notre établissement est toujours à la recherche de locaux sur le secteur d'Elbeuf.

Lors de la présente séance, il est proposé de prendre connaissance d'un point d'étape relatif à l'organisation des visites médicales au sein du nouveau centre de visite d'Yvetot, ainsi qu'à l'avancement de la prospection de nouveaux locaux dans le secteur d'Elbeuf.

## 1. Point d'étape de la création du centre de visite d'Yvetot

Pour rappel, par délibérations en date du 29 avril 2026, le Conseil d'Administration a autorisé la location d'un local de 69m² au sein de locaux professionnels, adaptés à l'exercice de la médecine professionnelle, auprès d'une agence immobilière. Ce local est situé en centre-ville d'Yvetot, rue Bellanger, et assure la possibilité pour les professionnels de santé et les agents de disposer d'un stationnement gratuit (zone blanche) et de l'accès à la gare à moins de 10 minutes à pied. Les locaux sont situés en rez-de-chaussée.

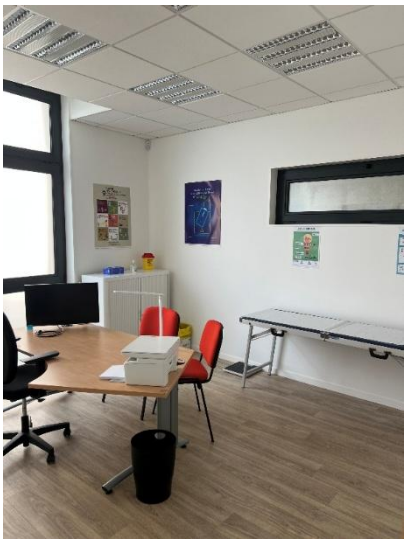
Ils sont neufs, propres, sécurisés, accueillants, accessibles aux personnes à mobilité réduite et sans limitation de jours d'occupation pour 4 100 agents pour 178 collectivités du Pays de Caux et de la Côte d'Albâtre.

Ils sont ainsi composés de :

- 2 cabinets médicaux de 15 m² chacun disposant des caractéristiques souhaitées (isolation acoustique, système de ventilation, point d'eau et sanitaires à proximité, prise internet)
- 1 espace d'attente de 30 m² avec possibilité de création d'1 bureau administratif/infirmier de 11m²

Courant juillet 2026, après quelques travaux de rafraichissement (peintures,…) et l'installation du mobilier et du matériel médical nécessaire, les premières visites médicales ont pu être réalisées.







L'entrée, d'une superficie d'environ 30 m², pourrait faire l'objet d'un réaménagement à l'été 2027 afin d'y créer un troisième bureau infirmier/administratif de 11,85 m², équipé d'une verrière, ainsi qu'un espace d'attente clairement délimité.

Cet aménagement permettrait de disposer de trois espaces de consultation et de répondre aux besoins constatés, les bureaux étant régulièrement tous occupés simultanément.

Il offrirait ainsi la possibilité à trois professionnels de santé d'assurer des visites médicales de manière concomitante ou de prévoir la présence d'un secrétaire médical pour accompagner les médecins, à l'instar de l'organisation mise en place à la Cité administrative et à Bolbec, qui accueillent un volume d'agents en suivi médical comparable.

Cette configuration permettrait également de gagner en souplesse dans l'organisation des équipes, notamment en favorisant le regroupement de professionnels sur une même journée et, le cas échéant, le covoiturage lors des déplacements, comme cela est déjà le cas au centre de visite de Bolbec.

Par ailleurs, une signalétique a été apposée afin d'identifier l'organisation des visites médicales du CDG76 ainsi que des films occultants sur les fenêtres pour garantir la confidentialité. Prochainement, un **système d'ouverture de porte avec visiophone** depuis les bureaux sera installé pour assurer une meilleure sécurité de nos intervenants.






## 2. Proposition d'un nouveau local à Elbeuf

Depuis plusieurs années, le Centre de gestion dispose de deux cabinets médicaux, au sein de locaux mis à disposition de la Métropole Rouen Normandie, situé rue Ampère à Elbeuf.

Ce fonctionnement a, pendant de nombreuses années, permis d'assurer la réalisation des consultations dans des conditions satisfaisantes. Toutefois, depuis la période de crise sanitaire liée à la COVID-19, l'organisation des visites médicales au sein de ces locaux apparaît de plus en plus contrainte.

En effet, l'un des bureaux ne dispose pas d'ouverture permettant d'assurer une ventilation suffisante de la pièce. Par ailleurs, plusieurs difficultés relatives à l'insonorisation des locaux et à la garantie de la confidentialité des échanges ont été signalées par les agents reçus en consultation.

Ces contraintes conduisent aujourd'hui à limiter l'activité à un seul bureau, réduisant ainsi les capacités d'accueil du centre et contraignant les agents à patienter à l'extérieur dans l'attente de leur rendez-vous. Dans ces conditions, les locaux actuels ne permettent plus de garantir des conditions d'accueil pleinement satisfaisantes, tant pour les agents suivis que pour les professionnels de santé.

Ainsi, une recherche d'un local sur la commune d'Elbeuf, dans des lieux indépendants mais non isolés proches des grandes voies de circulation et des transports en commun, a été initiée afin de disposer d'au minimum d'un cabinet médical, un bureau infirmier, une salle d'attente, et de conditions

matérielles adaptées *(point d'eau, facilités de stationnement, accès PMR, accès Internet, contrôle des accès, …).*

Malgré plusieurs échanges engagés avec les services de la mairie d'Elbeuf dès le mois de juin 2025, aucune solution immobilière n'a pu être concrétisée.

Le Pôle « Santé/Prévention » s'est donc rapproché d'une agence immobilière afin d'identifier une solution alternative. Cette démarche a permis de retenir une offre de location de locaux professionnels répondant aux exigences liées à l'exercice de la médecine professionnelle.

Ce local est situé en centre-ville d'Elbeuf, rue de la République, et assure la possibilité pour les professionnels de santé et les agents de disposer d'un stationnement gratuit et de l'accès au transport en commun. Les locaux sont situés en rez-de-chaussée. Ils sont propres, sécurisés, accueillants et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

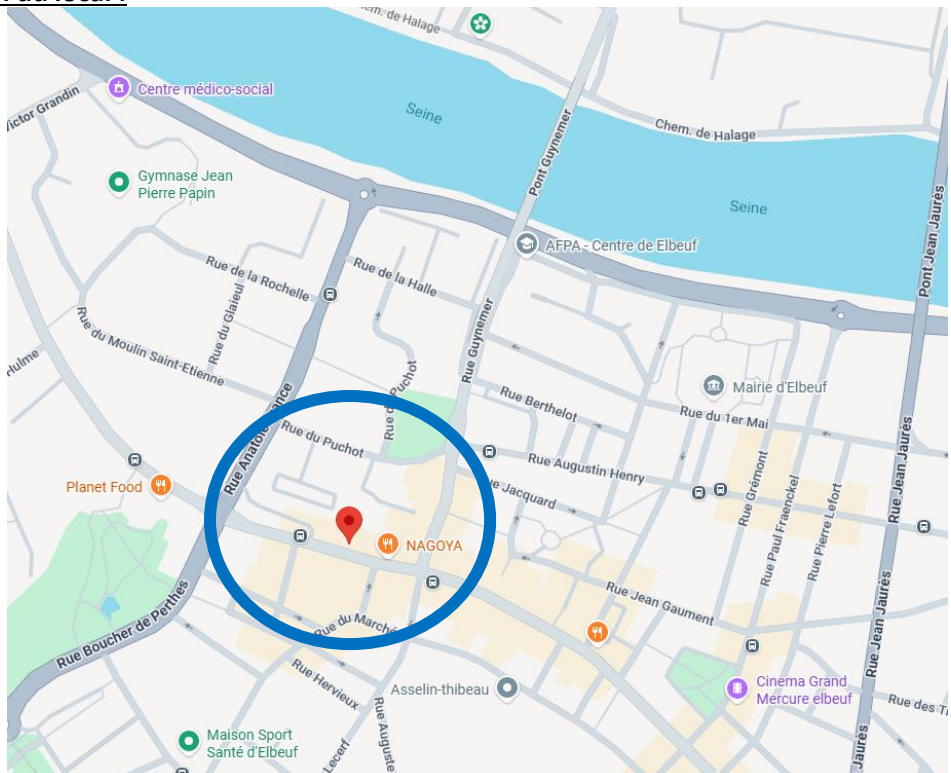
Ce local dispose ainsi de :

- 1 espace de 15m² où peut être aménagé un cabinet médical disposant des caractéristiques souhaitées (isolation acoustique, système de ventilation, point d'eau et sanitaires à proximité, prise internet)
- 1 espace d'attente de 30 m² permettant la création d'un bureau infirmier de 11m²

Ce local permettrait ainsi de disposer d'un centre de visite, sans limitation de jours d'occupation, pour assurer le suivi médical de 1436 agents suivis pour 11 collectivités du secteur d'Elbeuf.

Il vous est ainsi proposé de prendre connaissance des caractéristiques de ce local :

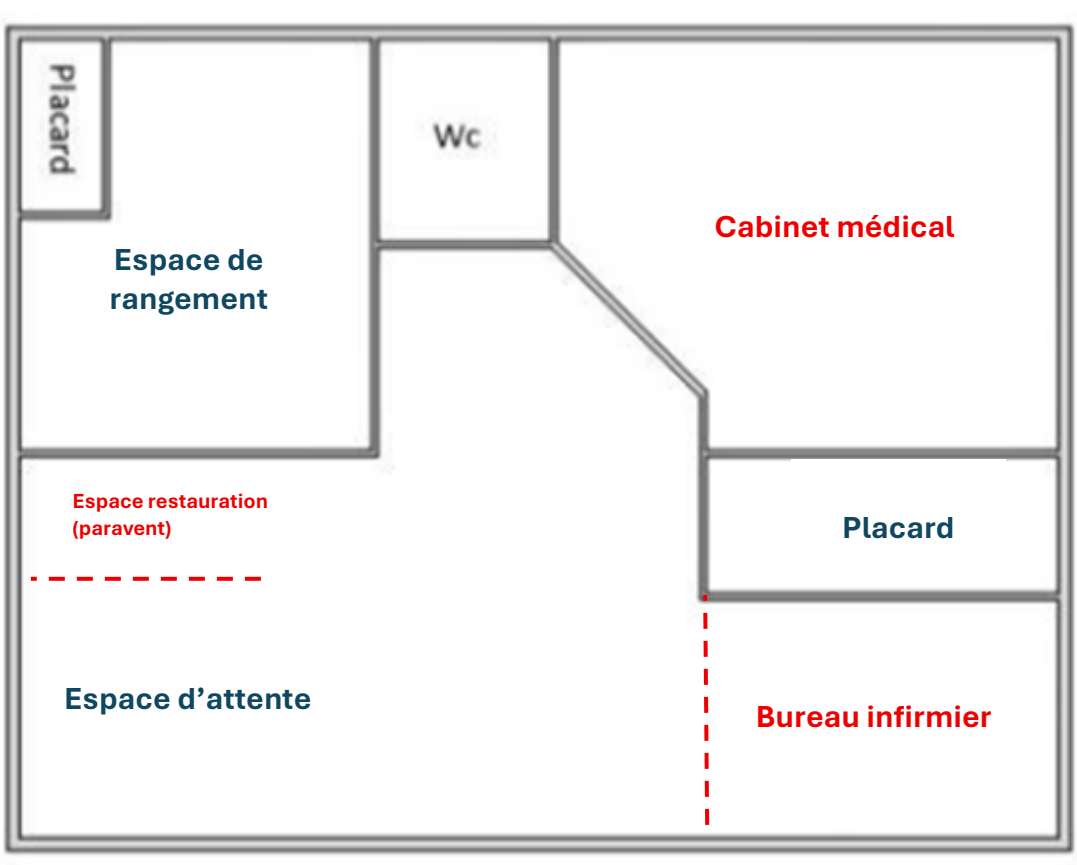
**Implantation du local :**







**Plan et photos de l'espace proposé dédié aux visites médicales du CDG76 :**



**Entrée/Espace d'accueil**




L'entrée d'une superficie d'environ 30 m2 pourrait être faire l'objet d'un aménagement, afin de créer un bureau infirmier d'une superficie de 11 m², par la pause d'une cloison, et un espace d'attente délimité.

**Espace pour la création d'un bureau infirmier**




**Cabinet médical**





Ce local répond à l'ensemble du cahier des charges défini par le CDG. Il permet aux médecins du travail de disposer de conditions matérielles optimales pour l'exercice de leurs missions.

Il est à noter que le CDG devra équiper les cabinets médicaux du mobilier nécessaire à l'exercice de leurs missions (bureaux, fauteuils, armoires, tables d'examen,…) et de travaux pour la réalisation d'un bureau infirmier dans l'espace d'attente dont le chiffrage est en cours (valeur haute estimée à 17 000€).

Cet espace d'une surface d'environ 60m$^2$, sans limitation de jours d'occupation, pourrait être mis à disposition du Centre de gestion à compter du 1$^{er}$ octobre 2026, sous réserve de la signature d'un bail professionnel de 6 ans.

De plus, des crédits pour un montant de 20 460 € sont inscrits pour le local d'Elbeuf destiné aux visites médicales, qui sera loué à compter du 1$^{er}$ octobre, pour des travaux (17 000 €), la location (2 180€), les fluides (600 €), l'assurance (200€), Internet (180€) et les frais de nettoyage (300€).

L'implantation d'un centre de visite en centre-ville d'Elbeuf, non loin des grands axes routiers et des transports en commun, représente une opportunité pour le CDG afin d'assurer le suivi médical des agents des collectivités du secteur d'Elbeuf dans un cadre sécurisé, en garantissant des conditions d'accueil et de confidentialité nécessaires à l'exercice de la médecine professionnelle.

**Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité :**

- **Le fait de prendre acte du point d'étape de la mise en œuvre de la réforme des centres de visite médicale,**

- **L'occupation à titre onéreux d'un local situé à Elbeuf, d'une superficie de 60 m², moyennant le paiement d'un loyer de 7 700 € annuels (valeur 2026), avec la caution (639€HC), et la réalisation des travaux nécessaires ainsi que la dotation en matériel utile (en cours de chiffrage, 16 800€ estimés),**

- **L'inscription budgétaire des crédits liés à la réalisation de cette opération,**

- **et autorise le Président à signer le bail professionnel permettant la location de ce local, et tout acte lié, nécessaire.**

**Le Secrétaire,**
**Marie-Françoise LOISON**



**Le Président,**
**Christophe BOUILLON**

